

La Convention adopte la proposition de renvoyer à demain les pétitionnaires, lors de la séance du 24 vendémiaire an III (15 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

La Convention adopte la proposition de renvoyer à demain les pétitionnaires, lors de la séance du 24 vendémiaire an III (15 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 176;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17659_t1_0176_0000_4

Fichier pdf généré le 07/10/2019

une autorité sans bornes, vous assiégeoient de mille adresses tissées de calomnies et de méchancetés. Ils vous disoient qu'ils étoient opprimés : ô comble de l'imposture ! Nous avons applaudi à ces justes et bienfaisants décrets qui tarissoient nos larmes, mettoient fin à nos maux, fermoient l'abyme ouvert sous nos pas, et otoient à des hommes improbables la puissance de faire le mal, et qui ramenoient parmi nous l'assurance et le bonheur. Voilà en quoi ils font consister l'oppression. Ils vous disoient encore que la faction des modérantistes devoit la tête : et quelle est cette faction, citoyens-représentans ? c'est la masse du peuple français, qui, long-temps courbé sous le joug le plus barbare, le plus affreux, s'est hardiment élancé, et a repris son indépendance, sa fierté, et la liberté de son être.

Vos comités, interprètes de la vérité, éclairés de son flambeau, ont porté la lumière en tout lieu ; ils ont mis sous vos yeux le commerce languissant, et vous avez décrété que sa splendeur et son éclat lui seroient rendus ; ils vous ont montré l'agriculture négligée, le laboureur, dans beaucoup de lieux, arraché au sol qu'il fertilisoit ; vous vous êtes hâtés de porter remède à de si grands maux. Vous nous avez enfin rendu cette confiance, cette paix, bien si précieuse, que ne connoissoient plus nos cœurs flétris par la crainte et les alarmes.

Les sentimens de la plus juste admiration, de la plus vive reconnaissance, remplissent nos

âmes, se sont écriés tous les membres de notre société ; et l'assemblée partageant ce transport, par un mouvement unanime et dans l'ivresse de la joie, a fait entendre ces paroles : « vive la République ! Jurons le plus inviolable attachement à la Convention nationale ; qu'elle seule nous dicte des lois ; qu'elle poursuive la tyrannie jusques dans ses antres les plus cachés : nous seconderons son courage invincible, et sous nos coups tombera tout mortel assez téméraire pour oser tenter de nous ravir notre liberté, que nous préférons à mille vies ! »

31

Un membre expose que depuis la publication de l'Adresse de la Convention au peuple français, toutes les séances ont été employées à entendre les pétitionnaires féliciter l'assemblée. Si, d'un côté, elle doit accueillir avec intérêt ces démarches, elle ne doit pas laisser les affaires en souffrance, comme il arriveroit, si les rapporteurs des différens comités n'obtiennent la parole. Il demande que les pétitionnaires soient renvoyés à demain, jour désigné pour les entendre, et que la Convention passe au grand ordre du jour. Cette proposition est adoptée (68).